

Restons

JUIN 2020 / L'ASSOCIATION POUR LE CRÉDIT MUTUEL EN BRETAGNE ET DANS LE SUD-OUEST

Mutualistes

PAGE 2

MARYLISE LEBRANCHU

“Après deux ans, il est temps désormais...”

PAGE 4

AVENIR

Les engagements de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel sur l'économie, l'emploi et les centres de décision

PAGE 6

PRIORITÉ À L'ÉCONOMIE BRETONNE

Innovier dans nos territoires

PAGE 8

SOLIDAIRE

La solidarité, pilier du monde d'après



© CLAUDE FROMENT-BOUC

**La responsabilité,
voire la grandeur,
d'un dirigeant
est de savoir
changer
sa manière
de voir et d'agir
quand les
circonstances
l'y obligent.**



JUIN
2020

ÉDITO

Le 30 juin 2018, cela fera deux ans jour pour jour, que la direction du Crédit Mutuel Arkéa aura officiellement déposé son projet d'indépendance à la Banque Centrale Européenne, après de nombreuses années à tenter de convaincre les uns et les autres de l'intérêt d'une telle aventure. Il y a deux ans, ce dépôt avait fait l'objet d'une vaste campagne de communication pour nous assurer d'une ratification quasi automatique par les régulateurs européens avant la fin de l'année 2018. L'approbation des sociétaires était considérée comme acquise, malheureusement sans information et sans débat.

Deux ans plus tard, le projet d'indépendance n'a toujours pas reçu l'aval de la Banque Centrale Européenne. Depuis, l'équipe dirigeante initiale a changé. Les communications des dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa se font de plus en plus espacées et les calendriers s'allongent. Deux ans plus tard, aucun sociétaire n'a jamais eu d'information sur les risques, les coûts, les conséquences sociales et les objectifs finaux de ce projet d'indépendance. Vous le savez, je me suis engagée dans la création

de l'association Restons Mutualistes il y a près de deux ans, précisément parce qu'il me semblait qu'un projet d'une telle importance nécessitait justement un véritable débat pour que l'ensemble des élus et des sociétaires puissent en comprendre et mesurer les impacts pour la sécurité de leur épargne comme pour l'avenir



APRÈS DEUX ANS, IL EST TEMPS DÉSORMAIS...

économique de nos territoires. J'ai toujours été fermement opposée à ce projet car j'ai toujours considéré qu'il n'était ni dans l'intérêt des sociétaires, ni dans l'intérêt de la Bretagne. Je le suis plus que jamais.

Parce que la crise sanitaire inédite que nous venons de vivre et ses conséquences économiques et sociales non moins inédites rendent ce projet incompréhensible. Cette crise aurait dû conduire dès maintenant les dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa à mettre fin à leur projet d'indépendance au nom de l'intérêt économique de la Bretagne. Par responsabilité. Pour la sécurité de l'épargne. Il n'est pas trop tard pour le faire. Rester dans le groupe Crédit Mutuel est la clé.

Le mutualisme n'est pas une idée du passé, il est au contraire tourné vers l'avenir ; il est la volonté d'affronter ensemble les aléas de la vie à travers la solidarité qui le fonde.



Le Crédit Mutuel de Bretagne est né de cette idée qu'ensemble nous pouvons mieux répondre à nos problèmes.

Le mutualisme, face à la crise que nous allons traverser, est une des solutions à notre portée, car il s'appuie sur un principe de proximité avec chaque territoire à travers les caisses locales. Et je salue ici l'engagement des salariés des caisses locales, qui a été continu pendant toute la crise sanitaire, aux côtés des sociétaires.

Notre économie, nos entreprises et nos sociétaires bretons devront plus que jamais pouvoir compter sur leur banque mutualiste pour les aider à passer cette

tempête. Un seul euro dépensé pour l'indépendance est un euro inutile. L'heure de la reconstruction a sonné. Partisans et opposants d'hier n'ont plus de sujet de conflit et doivent, au contraire, conjuguer leurs forces pour aider au mieux les sociétaires et la Bretagne.

La responsabilité, voire la grandeur, d'un dirigeant est de savoir changer sa manière de voir et d'agir quand les circonstances l'y obligent. Il est temps que cesse ce conflit pour que les salariés, les administrateurs comme les dirigeants du Crédit Mutuel de Bretagne puissent se concentrer sur l'essentiel. Je veux croire que ce temps est désormais arrivé.

**MARYLISE
LEBRANCHU**

PRÉSIDENTE
DE L'ASSOCIATION
RESTONS MUTUALISTES



Le Collectif des Mutualistes Bretons Inquiets a demandé officiellement des précisions et engagements de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel qui lui a répondu. Ceux-ci m'ont autorisé à publier ici la réponse de la Confédération nationale du Crédit Mutuel.



Le Président

Paris, le 15 juin 2020

Collectif des Mutualistes Bretons Inquiets
Brest

Objet : Organisation du Crédit Mutuel

Mesdames et Messieurs, chers amis mutualistes,

Vous m'avez fait part de vos inquiétudes sur l'avenir de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne, et, plus globalement, du Crédit Mutuel Arkéa et de ses filiales.

Ces inquiétudes prennent une ampleur particulière dans le contexte de crise sanitaire, économique, sociale et climatique que nous traversons. Elle touchera durement toutes les entreprises, même les plus solides, comme le Crédit Mutuel. Aucune des fédérations ou caisses fédérales qui le composent ne sera épargnée. Les prochaines années seront donc difficiles. A nous, collectivement et solidairement, d'en tenir compte. Il me paraît extrêmement important que les efforts de tous, élus et salariés, soient tournés vers l'accompagnement des clients et le soutien des territoires.

La Confédération est plus que jamais déterminée à les soutenir, dans le respect de leur culture et de leur identité. Responsable de la cohérence prudentielle du groupe Crédit Mutuel, de l'unité et de la protection de la marque Crédit Mutuel et de la représentation du groupe auprès des autorités, je prends ici, au nom de la Confédération, l'engagement formel de garantir à Crédit Mutuel Arkéa, au Crédit Mutuel de Bretagne et au Crédit Mutuel du Sud-Ouest leur autonomie de gestion et l'application du principe de subsidiarité. Le maintien des centres de décision et de l'emploi en Bretagne est et restera du seul ressort de Crédit Mutuel Arkéa.

Ces engagements ne sont pas de pure forme ; ils sont désormais inscrits dans le marbre des statuts du Crédit Mutuel, au terme d'une réforme de la gouvernance engagée depuis quatre ans et désormais finalisée, réforme menée pour faire notamment droit à un certain nombre d'évolutions souhaitées par Crédit Mutuel Arkéa lui-même. Parmi ces évolutions majeures, je citerai l'inscription dans les statuts de l'organe central de toutes les garanties inhérentes au modèle mutualiste en termes d'autonomie des groupes régionaux et fédérations, de maintien des centres de décisions en région et de préservation des emplois. Ces statuts ont été validés, comme le prévoit la loi, par le ministre de l'Économie et des Finances en août 2018.

L'implantation du Crédit Mutuel en Bretagne et son centre de décision du Relecq-Kerhuon sont stratégiques : la Confédération n'a aucune vocation à interférer dans les décisions de ces entités en

Il est évident que l'autonomie du Crédit Mutuel de Bretagne et le maintien des emplois et des centres de décisions seront cruciaux dans les années qui viennent et je me réjouis de voir qu'ils sont désormais actés dans le fonctionnement et les statuts du Crédit Mutuel. Marylise Lebranchu

dehors des prérogatives de l'organe central. Parmi lesquelles figure l'obligation de respecter le principe de subsidiarité et d'assurer la solidarité au sein du Crédit Mutuel afin de garantir sa cohérence prudentielle et sa solidité au bénéfice de ses salariés et de ses sociétaires.

Ainsi, le Crédit Mutuel Arkéa mène une politique de ressources humaines autonome et fait le choix d'un système d'information propre. La Confédération n'a, là aussi, pas vocation à intervenir sur ces choix.

Je précise que la Confédération n'a pas plus à intervenir sur la stratégie, la politique commerciale, la politique de Ressources Humaines ou la politique Informatique d'aucune des fédérations et groupes régionaux qui la composent. Cela n'est pas de son ressort dès lors que cela s'inscrit dans le cadre du développement collectif du Crédit Mutuel et de ses valeurs mutualistes. En tant qu'organe central, les missions de la Confédération Nationale de Crédit Mutuel, comme celles de tout organe central en France, sont limitées et clairement encadrées par la loi et les dernières décisions du Conseil d'État.

Le Crédit Mutuel Arkéa est une force au sein du groupe Crédit Mutuel. Il contribue au développement du Crédit Mutuel comme celui-ci contribue à son développement.

Dans ce moment particulier, notre responsabilité commune est d'être à la hauteur des défis auxquels chacun de nos clients et de nos sociétaires sera confronté, sans nous laisser entraver par les querelles du passé. Il est de l'intérêt de tous que le Crédit Mutuel Arkéa participe pleinement à l'effort commun et inscrive sa stratégie dans l'unité du Crédit Mutuel. Les différents centres de décision de proximité du Crédit Mutuel, ses emplois locaux et l'autonomie de décision de chacune des caisses locales seront, j'en suis convaincu, une force pour sortir de la crise dans laquelle nous sommes.

Avec la crise sanitaire du Covid-19, l'intérêt collectif et la solidarité doivent primer. Vous connaissez mon engagement à toujours maintenir cet intérêt collectif au premier rang des engagements du Crédit Mutuel vis-à-vis de toutes et tous, salariés, élus, administrateurs, sociétaires et clients. Je l'ai toujours dit et je le redis ici, la préservation de cet intérêt collectif passe par le maintien de l'unité du Crédit Mutuel. Et je suis convaincu qu'il est non seulement souhaitable mais aussi possible avec un peu de bonne volonté.

Je me tiens à votre disposition pour poursuivre cet échange et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, chers amis, à l'expression de mes salutations mutualistes.

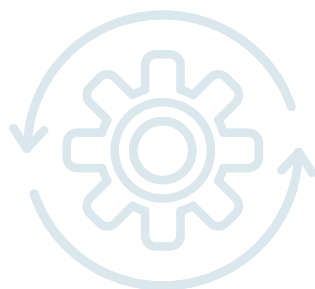
Amicalement,

Nicolas Théry -

Nicolas Théry



UNE BANQUE AU SERVICE DE LA BRETAGNE



La crise économique et sociale qui s'ouvre est inédite et ses effets vont se faire sentir dans la durée, sur plusieurs mois voire plusieurs années. La relance nécessitera que nos entreprises comme les particuliers puissent compter sur le Crédit Mutuel de Bretagne.

Cette relance est possible parce que la Bretagne dispose d'atouts majeurs pour se relever et se repenser dans le monde d'après.

UNE BANQUE POUR RÉDUIRE LES DÉSÉQUILIBRES ENTRE NOS TERRITOIRES

Comme beaucoup de régions, la Bretagne n'échappe pas à des disparités importantes au sein même de son territoire, entre une Bretagne au sud qui bénéficie aujourd'hui d'un développement économique important et une Bretagne au nord plus durement touchée par les crises économiques. Or c'est le rôle d'une banque des territoires comme le Crédit Mutuel de Bretagne

de pallier ces disparités. Une banque mutualiste comme le Crédit Mutuel de Bretagne en a les moyens grâce à la proximité de ses caisses locales et chaque micro-territoires. Tous les acteurs économiques bretons doivent avoir les moyens financiers pour continuer d'exister en Bretagne et le soutien à l'économie bretonne ne devra pas se concentrer uniquement sur un axe Nantes-Brest mais également sur la réduction des fractures et inégalités économiques entre l'intérieur et la côte.

UNE BANQUE CAPABLE DE DÉVELOPPER DES MÉCANISMES DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT SUR LE LONG-TERME

La crise économique et sociale liée à la crise sanitaire que nous venons de vivre ne va malheureusement pas durer quelques semaines mais bien quelques années. Dans ce contexte, nos artisans, commerçants, petites et moyennes entreprises bretonnes ont besoin d'une banque à leur côté qui puissent les accompagner sur le long-terme pour se reconstruire. Certains secteurs vont subir de plein fouet la crise notamment le tourisme, la restauration, la culture, etc. cela va nécessiter des crédits de long-terme. Seule une banque mutualiste peut proposer des solutions durables. Pendant la crise, le Crédit Mutuel de Bretagne

a été un relais important des aides de l'État via les PGE. Dans d'autres territoires que les nôtres, des mesures spécifiques de soutien aux entreprises ont été mises en place. Que pourrait proposer le Crédit Mutuel de Bretagne demain pour aller plus loin dans son accompagnement ? C'est le défi qui l'attend en tant que banque des territoires.

UNE BANQUE POUR LES SOCIÉTAIRES

Enfin, la banque mutualiste qu'est le Crédit Mutuel de Bretagne est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires bretons et eux aussi subissent cette crise. Pour nombre d'entre eux, il faudra à leurs côtés une banque prête à regarder leur situation au cas par cas, à parfois lisser les échéances de prêts ou à proposer des transformations de certains de ces prêts ou à ne pas restreindre l'accès aux crédits immobiliers dans l'adversité. En résumé, ils attendent une banque qui investit pour ses sociétaires, en Bretagne.

Lien vers la vidéo de Marylise Lebranchu : <https://youtu.be/wYju7MqcHV5>

INNOVER DANS NOS TERRITOIRES

UNE BANQUE POUR ACCOMPAGNER L'INNOVATION EN BRETAGNE

L'innovation sera le moteur de cette relance.

L'innovation en Bretagne, n'est pas que dans les Fintechs, elle est partout ailleurs et dans tous les secteurs dit "traditionnels" : les biotechnologies, l'économie de la mer, l'agriculture et l'agroalimentaire, le maritime/naval et les énergies renouvelables.

- L'agroalimentaire breton est le premier secteur industriel et la Bretagne est la première région agricole et agroalimentaire de France via notamment ses coopératives. Durant cette crise sanitaire, ce secteur a montré combien il a été stratégique et comment il a su se mobiliser pour approvisionner l'ensemble de nos concitoyens.

Son potentiel de croissance et de développement est important, à la fois sur le marché français (via notamment le retour aux productions françaises et locales) mais aussi à l'exportation (grâce à la qualité supérieure des productions françaises et la valorisation de ses savoir-faire).

Des mutations sont en cours et devront être accélérées.



Il faudra notamment accompagner les évolutions attendues vers une agriculture plus durable, favoriser l'installation de jeunes agriculteurs mais aussi accompagner les projets industriels, pour faire perdurer ce poumon économique en Bretagne.

- La Bretagne possède par ailleurs la plus grande façade maritime de France et l'économie de la mer couvre un vaste champ de compétences et de potentiels d'innovation via notamment :
 - La transformation des produits de la mer qui est une activité clé de la région et engage derrière elle toute une industrie de la pêche qui doit elle aussi faire face à des mutations importantes entre impact du Brexit et pêche durable ;
 - L'industrie navale, durement touchée par la crise que nous vivons, où la Bretagne est une référence avec des entreprises, qui fabriquent et exportent partout dans le monde ;
 - L'innovation, que l'on trouve aujourd'hui dans la Sailing Valley, de Quimper à Vannes,

avec les plus grands chantiers de bateaux de course avec des innovations technologiques de pointe et un Pôle Compétition Voile qui fait référence dans le monde entier ;

- Les énergies renouvelables, qui sont les solutions d'avenir pour faire face à l'enjeu majeur du changement climatique, à travers l'éolien offshore ou encore l'énergie marée motrice ;
- Et enfin, les biotechnologies, et ses applications dans la santé, qui constituent un secteur en plein essor avec des entreprises particulièrement innovantes autour de la transformation des algues pour un large panel d'applications.



Notre région est riche de secteurs d'activité clés pour l'économie française d'aujourd'hui et demain, riche des compétences d'hommes et de femmes engagés pour le développement de leur région. C'est l'innovation dans ces secteurs qu'une banque mutualiste a vocation à soutenir dans nos territoires.



LA SOLIDARITÉ, PILIER DU MONDE D'APRÈS

Renoncer au modèle mutualiste serait renoncer à ce qui nous permettra de faire face à la crise économique et sociale inédite que nous vivons : la solidarité.

La situation que nous vivons est inédite et s'il est bien une valeur à laquelle il ne faut en aucun cas renoncer, c'est la solidarité. Les salariés de l'ensemble des caisses locales l'ont incarnée durant ces derniers mois en étant présents, même à distance, auprès de l'ensemble des sociétaires, entreprises comme particuliers. Cette solidarité, sera encore plus importante dans les mois et années qui viennent pour surmonter la crise économique et sociale que nous allons vivre. Durant cette crise, on aura (enfin) vu émerger une solidarité européenne

que l'on espérait plus - et qui a permis d'atténuer fortement l'impact de cette crise sanitaire inédite et ses conséquences. Et ce à travers notamment deux événements majeurs :

- Le soutien de la Banque Centrale Européenne aux économies européennes à travers un plan colossal de rachats d'actifs a permis notamment d'empêcher des pays comme l'Italie, durement touchée par le Covid-19, de s'effondrer ;
- Le plan de relance franco-allemand de 500 milliards d'euros a ouvert la voie à un mécanisme de mutualisation de la dette européenne, afin de limiter une récession d'ampleur historique.

« Tout projet qui consisterait à renoncer au mutualisme, et donc à la solidarité, serait contraire aux intérêts de la Bretagne et des bretons. »

Cette solidarité que l'on a vue émerger au niveau européen est l'ADN du modèle mutualiste et se trouve à tous les niveaux

de l'organisation du Crédit Mutuel :

- Au niveau des caisses locales
- Au niveau des fédérations / groupes régionaux
- Au niveau national

Cette solidarité, avait déjà permis au Crédit Mutuel, et à l'ensemble de ses clients-sociétaires, de mieux résister que les autres banques à la crise de 2008. C'est le modèle mutualiste qui assurera, plus que tout autre modèle bancaire, le soutien à tous les particuliers et entreprises qui seront touchés par la crise économique et sociale qui s'annonce.

C'est le modèle mutualiste qui permettra de reconstruire ensemble une économie durable et solidaire en Bretagne.

Tout projet qui consisterait à renoncer au mutualisme, et donc à la solidarité, serait contraire aux intérêts de la Bretagne et des bretons.

Lien vers la vidéo de Marylise Lebranchu :
<https://youtu.be/u6elvRKhq9Q>



En application du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 dit Règlement général sur la protection des données et de la loi n°78-17 informatique et libertés modifiée, l'association Restons Mutualistes (l'Association), vous informe que vos données à caractère personnel (coordonnées postales, nom, prénom, date et lieu de naissance, fonction) font l'objet d'un traitement par ses soins. Ce traitement est nécessaire à la poursuite de l'intérêt légitime de l'Association, conforme à son objet social, consistant notamment à contribuer au maintien et au développement du groupe Crédit Mutuel, de son organisation et de ses valeurs. Vous disposez, selon les conditions de la réglementation applicable, de droits d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles, de limitation du traitement ainsi que d'opposition pour motif légitime ; ces droits peuvent être exercés auprès de l'Association par courrier à l'adresse "Restons Mutualistes - 88-90, rue Cardinet, 75017 Paris" ou par e-mail à l'adresse contact@restonsmutualistes.fr. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données par l'Association et les droits dont vous disposez, vous pouvez vous référer à la Notice d'information Informatique et Libertés précédemment communiquée ou nous contacter aux coordonnées ci-dessus.